

DOSSIER

Les conséquences des accidents de la route sur l'entreprise



Édito du Président



Bonjour à toutes et à tous,

L'accident de la route ne concerne pas uniquement la sphère privée. Lorsqu'il survient dans un cadre professionnel (mission, trajet domicile-travail...), ses répercussions touchent directement l'entreprise : **humaines, organisationnelles, financières et juridiques**. Mieux comprendre ces impacts, c'est déjà agir pour les prévenir.

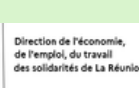
LA ROUTE NOUS REND PLUS LIBRES, À NOUS DE LA RENDRE PLUS SÛRE.

ET SEULE LA VIE A UNE VRAIE VALEUR

Bonne lecture et bonne route

Éric BRODELLE

Nos partenaires de prévention :



Accident de la route : de quoi parle-t-on dans le cadre professionnel ?

Avant d'analyser les conséquences pour l'entreprise, il est essentiel de définir ce que l'on appelle risque routier professionnel.

Il concerne tout accident de la circulation survenu dans un contexte lié au travail.

Deux situations principales :

L'ACCIDENT DE MISSION

Il survient lors d'un déplacement effectué pour les besoins du travail :

- visite client
- livraison
- intervention sur chantier, rendez-vous extérieur

Il est considéré comme accident du travail.



L'ACCIDENT DE TRAJET

Il concerne le déplacement entre :

- le domicile et le lieu de travail
- le lieu de travail et le lieu habituel de restauration

Il est considéré comme accident du travail



Pourquoi cette distinction est importante ?

Parce qu'elle implique :

- des obligations déclaratives pour l'employeur
- une prise en charge par la branche Accidents du Travail / Maladies Professionnelles (AT/MP)
- un impact possible sur le taux de cotisation
- une responsabilité en matière de prévention

À retenir

**Le risque routier n'est pas extérieur à l'entreprise.
Dès lors qu'un déplacement est lié au travail, il entre dans le champ des risques professionnels.
Il relève donc aussi de l'organisation du travail et des choix de prévention.**

Accident de la route : un risque majeur pour l'entreprise

Lorsqu'un accident de la route survient dans un cadre professionnel (mission, trajet domicile-travail), ses conséquences dépassent largement le cadre individuel. Il impacte l'organisation de l'entreprise, ses performances économiques, son climat social et peut engager sa responsabilité juridique.

Mieux comprendre ces enjeux, c'est se donner les moyens d'agir efficacement en prévention.

Un accident routier professionnel peut impacter l'entreprise à quatre niveaux :



Conséquences humaines

- blessure / arrêt de travail
- impact sur l'équipe



Conséquences organisationnelles

- désorganisation
- surcharge de travail



Conséquences économiques

- coûts directs et indirects
- perte de productivité



Conséquences juridiques

- responsabilité de l'employeur
- obligations légales

À RETENIR

Le risque routier est la première cause de mortalité au travail.

Il ne relève pas du hasard, mais bien de l'organisation du travail et des choix de prévention de l'entreprise.

Un accident coûte plus cher qu'on ne le pense

Un accident du travail ne génère pas uniquement des soins et des indemnités.
Il entraîne également des perturbations durables pour l'entreprise.

Les deux grandes catégories de coûts :

LES COÛTS DIRECTS (ASSURÉS)

Ce sont les dépenses prises en charge par la branche Accidents du Travail / Maladies Professionnelles :

- Soins médicaux
- Indemnités journalières
- Rentes éventuelles
- Impact sur la cotisation AT/MP



Pour les entreprises de plus de 20 salariés, un accident peut entraîner une augmentation du taux de cotisation AT/MP

LES COÛTS INDIRECTS (NON ASSURÉS)

Souvent sous-estimés :

- Désorganisation interne
- Remplacement du salarié
- Retards de production
- Temps administratif
- Perte de productivité
- Atteinte à l'image
- Casse du matériel



Selon les travaux historiques cités par l'INRS, le coût indirect peut être jusqu'à **4 fois*** supérieur au coût direct

**Ce ratio varie selon le secteur et la gravité.*

Exemple réel issu des travaux INRS

Dans une entreprise de 300 salariés :

Un accident avec 50 jours d'arrêt

et 5 % d'incapacité permanente / partielle

➔ peut représenter plus de 11 000 € de coût direct

Et cela sans compter les coûts indirects.

**Derrière chaque accident, il y a un coût humain.
Mais aussi un coût organisationnel et économique durable**

Accident routier professionnel : quelles responsabilités pour l'employeur ?

Lorsqu'un accident de la route survient dans un cadre professionnel, ses conséquences ne sont pas uniquement humaines ou économiques. Elles peuvent également engager la responsabilité juridique de l'employeur.



L'obligation de sécurité

L'employeur est tenu à une obligation de sécurité envers ses salariés.

Cela implique notamment :

- l'évaluation du risque routier dans le DUERP
- la mise en place de mesures de prévention adaptées
- l'information et la sensibilisation des salariés

Le risque routier fait pleinement partie des risques professionnels.



Responsabilité civile

En cas d'accident, l'entreprise peut voir sa responsabilité engagée si :

- le risque n'a pas été évalué
- aucune mesure de prévention n'a été mise en œuvre
- l'organisation du travail expose excessivement au risque

Une reconnaissance de faute inexcusable peut être retenue si l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger.



Responsabilité pénale

Dans certaines situations graves (blessure grave ou décès) :

- des poursuites pénales peuvent être engagées
- la responsabilité du dirigeant peut être recherchée

Notamment en cas de manquement caractérisé aux règles de sécurité.



Assurances et cotisations

Un accident reconnu au titre des accidents du travail :

- est pris en charge par la branche AT/MP
- peut impacter le taux de cotisation
- peut entraîner des conséquences sur les assurances professionnelles

À RETENIR

La prévention du risque routier ne relève pas uniquement d'une démarche volontaire.

Elle participe au respect des obligations légales de l'employeur.

Le risque routier : un enjeu bien réel sur notre territoire

À La Réunion, les accidents de la route constituent un enjeu majeur de santé et de sécurité au travail. Le risque routier demeure l'une des premières causes d'accidents mortels en lien avec l'activité professionnelle.

Accidents du travail et de trajet à La Réunion Données 2024 et évolution récente

ACCIDENTS DU TRAVAIL EN 2024



↑ **+7,7% vs 2023**

ACCIDENTS DE TRAJET EN 2024



↑ **+10.2% vs 2023**

INDICE DE FRÉQUENCE AT EN 2024



↑ **+2,0 pts vs 2023**

TENDANCE 2020 - 2024 ACCIDENTS DE TRAJET



↑ **+11,9% vs 2023**

Ces données confirment que le risque routier reste un enjeu majeur de prévention pour les entreprises réunionnaises.

De l'analyse à l'action : les 9 principes de prévention du risque routier

Face à l'augmentation des accidents du travail et de trajet, la prévention du risque routier ne peut être laissée au hasard. Elle repose sur des choix d'organisation, des règles claires et une mobilisation collective au sein de l'entreprise.

La prévention du risque routier professionnel s'appuie sur les 9 principes généraux de prévention inscrits dans le Code du travail. Appliqués à la mobilité professionnelle, ils permettent de structurer une démarche efficace au sein de l'entreprise.

1

Éviter les risques

Supprimer les déplacements lorsque cela est possible :

- télétravail
- réunions en visioconférence
- regroupement des interventions

Moins de kilomètres inutiles = moins de risques.

2

Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités

Analyser précisément

l'exposition au risque routier :

- distances parcourues
- conduite de nuit
- pression temporelle
- fatigue des salariés

On ne prévient bien que ce qu'on a objectivé

3

Combattre les risques à la source

Agir sur l'organisation du travail :

- planifier des déplacements réalistes
- prévoir des temps de pause
- interdire les appels professionnels au volant

Le risque naît souvent de l'organisation, pas du conducteur.

4

Adapter le travail à l'homme

Prendre en compte les capacités et contraintes des salariés :

- ergonomie des véhicules
- expérience de conduite
- restrictions médicales éventuelles

Un salarié en difficulté est un facteur de risque.

5

Tenir compte de l'évolution de la technique

Utiliser les progrès technologiques pour améliorer la sécurité :

- aides à la conduite
- freinage automatique d'urgence
- systèmes d'aide au maintien dans la voie

La technologie ne remplace pas la prévention, elle la renforce

De l'analyse à l'action : les 9 principes de prévention du risque routier

6

Remplacer ce qui est dangereux

Privilégier les solutions les moins exposées :

- limiter les deux-roues motorisés
- privilégier les véhicules adaptés aux missions
- éviter les déplacements nocturnes quand c'est possible.

**Moins dangereux ≠ plus cher,
souvent l'inverse**

7

Planifier la prévention

Inscrire le risque routier dans une démarche globale :

- plan de prévention pluriannuel
- associer la Direction, le CSE, les SST
- intégrer le risque routier dans les objectifs, les achats, l'accueil des nouveaux salariés
- indicateurs internes (km parcourus, sinistralité).

La prévention efficace est organisée, suivie et pilotée

8

Priorité à la protection collective

Mettre en place des règles communes :

- charte de déplacement
- organisation des tournées
- horaires adaptés.

La règle collective protège plus que l'injonction individuelle

9

Donner les instructions appropriées

Informier et former les salariés :

- conduite préventive
- gestion de la fatigue
- risques liés au téléphone au volant.

L'instruction est efficace si le cadre l'est aussi

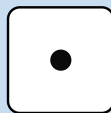
À retenir

La prévention du risque routier professionnel repose sur une approche structurée combinant organisation du travail, règles collectives et sensibilisation des salariés.

Risque routier professionnel : l'essentiel à retenir

Les chiffres, les impacts et les leviers d'action présentés dans ce dossier conduisent à un constat clair :

Le risque routier professionnel doit être intégré comme un enjeu stratégique de prévention.



Un risque professionnel à part entière

Les déplacements liés au travail, de mission ou de trajet, relèvent pleinement des risques professionnels. Ils doivent être intégrés au DUERP et aux politiques de prévention.



Les conséquences dépassent le cadre individuel

Un accident routier affecte le salarié, l'organisation, la performance économique et la responsabilité juridique. Ses conséquences dépassent largement le cadre individuel.



Une sinistralité en hausse à La Réunion

Les accidents du travail et de trajet progressent sur le territoire. La mobilité professionnelle constitue un facteur d'exposition significatif.



La prévention repose sur l'organisation

Planification des déplacements, règles internes, sensibilisation et suivi : La réduction du risque dépend des choix structurants de l'entreprise.



Une mobilisation collective indispensable

La prévention du risque routier professionnel repose sur une responsabilité partagée entre employeurs, salariés et acteurs territoriaux.



L'ASSER agit comme facilitateur à travers des actions collectives de sensibilisation.

Agir en prévention aujourd'hui, c'est éviter des conséquences humaines et économiques demain.


AGENDA 2026 :

- 22 avr.** - Trophée Sécurité Routière · Pointe au Sel – St-Leu (08h00–17h00)
- 06 mai** - Webinaire Actions Risque Routier du PRST4 - (11h00-12h00)
- 13 mai** - Matinée Sécurité Routière · Stade Lambrakis – Le Port (08h00–12h00)
- 23 sept.** - Radar pédagogique · Lieu à définir (07h00–10h00)
- 4 nov.** - Matinée Sécurité Routière · Stade Lambrakis – Le Port (08h00–12h00)

Informations susceptibles d'évolution

7 engagements pour une route plus sûre

LES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES
RÉPONDENT À L'APPEL NATIONAL
ET S'ENGAGENT POUR LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE AU TRAVAIL







Retrouvez l'ASSER sur les réseaux sociaux :



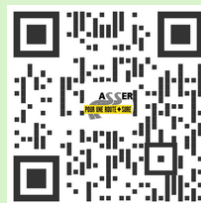
[Linkedin](#)



[Facebook](#)



[Youtube](#)



[asser.re](#)

Avez-vous évalué votre risque routier ?

L'Assurance Maladie **Risque Routier Pros** Accueil Évaluations Nos préconisations Partenaires Se connecter

VOUS SOUHAITEZ TRAVAILLER SUR VOTRE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER.

Risque Routier Pros est un outil simple d'utilisation qui vous permettra rapidement d'établir un bilan personnalisé comprenant :

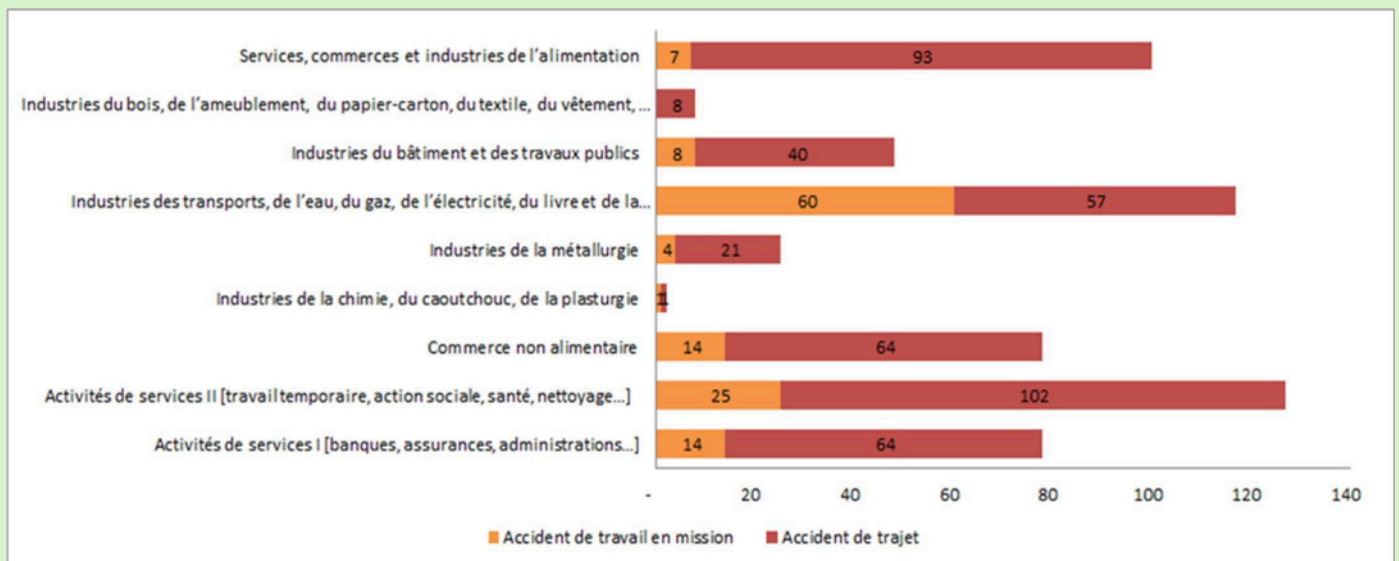
- un état des lieux du risque au sein de votre établissement
- l'évaluation de votre niveau de prévention
- la proposition de pistes d'actions pour progresser dans la démarche

L'outil est utilisable en accès libre mais pour accéder à l'offre de services complète (reporting, suivi de progression dans la démarche) nous vous conseillons de créer un compte.



<https://www.risqueroutierpros.fr>

A la Réunion en 2021, on dénombre 210 000 actifs, 583 accidents de la route liés au travail, dont 133 en mission et 450 en trajet. Ce qui représente 9% des Accidents de Travail, 40 000 journées de travail perdues soit 670 salariés arrêtés toute une année. Tous les secteurs d'activités sont concernés :



Pour vous accompagner

Association pour la promotion d'une culture sécurité routière en entreprise

asser.asso@gmail.com

www.asser.re

0692 445959

